



# PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°3



## Règlement :

Cartographie réglementaire  
des zones soumises au risque  
inondation hors emprise réglementée  
par le PPR-I

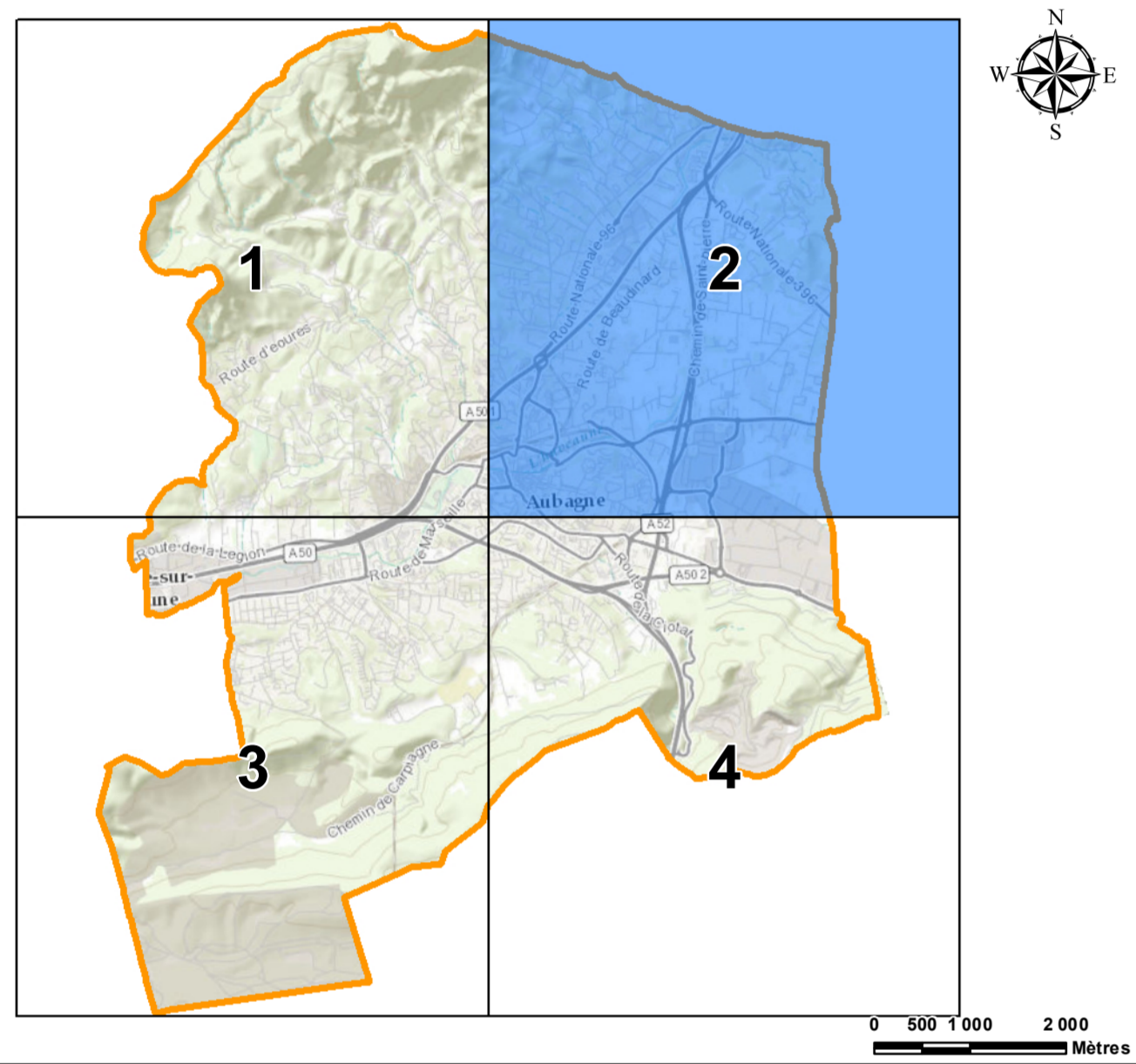
Planche n°2 sur 4

PLU approuvé par DCM du 22 novembre 2016	
Modification n°1 approuvée par DCM du 13 décembre 2017	
Modification n°2 approuvée par DCM du 24 octobre 2019	
Modification n°3 approuvée par DCM du 24 octobre 2019	

SERVICE URBANISME ET FONCIER  
VILLE D'AUBAGNE

SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION  
CONSEIL DE TERRITOIRE DU  
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Plan créé le : 26/08/2019 Sources : DGFIP - cadastre - mise à jour : 2018, DDTM13, AMP Métropole 1:6.000



## I. Risques inondation

### Emprise de modélisation complémentaire

- Délimitation des zones à modéliser (Secteurs Napoléon et Charret-Caussettes)
- Etude limitée PPR-I et approche hydrogéomorphologique à dire d'expert
- Profil en travers PPR-I

### Zone inondable à modéliser

- Zone inondable à modéliser

### Elément d'occupation du sol à rôle hydrodynamique

- Remblai

### Aléa à dire d'expert

- Aléa fort
- Aléa modéré par ruissellement
- Aléa modéré par débordement
- Aléa faible

### Plan de Prévention des Risques - Inondation (PPR-I approuvé le 24/02/2017)

- Enveloppe de la crue exceptionnelle

## II. Autres informations générales

- UC1 Zonage PLU
- Bâtiment
- Parcellaire
- Infrastructure et autres
- 1 Tableau d'assemblage des planches au 1/2000ème

